

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, santé et petite enfance »

Conseil municipal du 21 octobre 2019  
Séance du 26 septembre 2019

## 28 Commission accessibilité - rapport annuel 2018

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. N'DIAYE, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme FAZAL
M. MARTIN	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM BELMHAND, ASSAMTI, BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE	5

■ Rapport de présentation :

Madame Aïcha GUENDOUZE, maire-adjointe, expose :

Conformément à la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées et à l'article L2143-3 du CGCT, ville de Creil a créé dès 2008 une commission extra-municipale du handicap, devenue en date du 16 février 2015, commission pour l'accessibilité.

Ses missions sont diverses et concernent notamment l'obligation d'établir un rapport annuel et de le présenter au Conseil Municipal tel que prévu par la présente loi et modifié par la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 - art. 21.

Il vous est proposé d'approuver le rapport d'activité 2018 de la commission pour l'accessibilité, joint au projet de délibération.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2143-3,  
Vu l'avis de la commission accessibilité du 4 juillet 2019,  
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 26 septembre 2019,  
Vu le rapport ci-annexé,  
Entendu le rapport de présentation.

■ Vote ordinaire :

Votants : 34      Pour : 34      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le rapport annuel 2018 de la commission communale pour l'accessibilité de la Ville de Creil.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre ledit rapport à M. le Préfet de l'Oise.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen accessible](http://www.telerecours.citoyen.accessible) par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : 22 OCT. 2019

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

*Jacques Vilmont*  
Pour le Maire  
et par délégation  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 25/10/19.

et publication ou notification le 25/10/19...

affiché le 22/10/19.....

CREIL, le 25/10/2019.....



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT